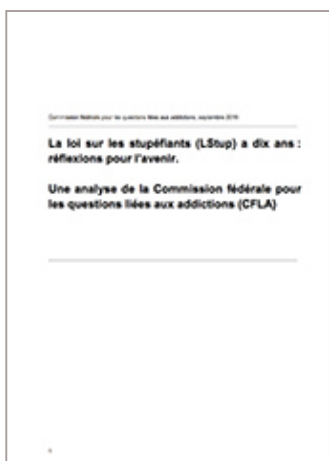


# Loi sur les stupéfiants : une analyse très critique

La [Commission fédérale pour les questions liées à l'addiction](#) (CFLA) a analysé l'applicabilité de la Loi sur les stupéfiants. Conclusion: il faut profondément la remanier. Elle a élaboré trois scénarios à choix.



Dans leur rapport de 38 pages, les experts de la Commission recommandent de remanier complètement la LStup afin de supprimer les incohérences et les contradictions qu'elle contient.

- L'article fixant le **but de la loi** doit être entièrement remanié et tenir compte des évolutions sociétales ainsi que des considérations éthiques. Il faut supprimer les incohérences et les contradictions, et adapter les définitions.
- La législation doit mettre l'accent sur les **habitudes de consommation, la réduction des risques et la promotion de la santé** plutôt que sur l'abstinence.
- Axée sur les substances illégales, la LStup actuelle doit être transformée en une loi fédérale cohérente, qui prenne en compte toutes les **substances psychoactives** et les comportements susceptibles d'entraîner une dépendance.
- Il faut harmoniser les **normes de procédure** pour les mesures d'intervention s'appliquant à des personnes adultes ou mineures qui présentent une consommation à risque ou addictive.
- Tous les cantons doivent être en mesure de proposer aux personnes présentant une addiction un **accès facilité aux soins médicaux** ainsi qu'à des prestations à caractère social.
- Concernant la consommation de substances psychoactives, il faut examiner des modèles réglementaires différenciés en fonction des **instruments de régulation du marché** utilisés, tout en veillant à assurer la protection de tiers et de mineurs.
- Il faut favoriser et soutenir la recherche au sens large du terme afin d'examiner l'efficacité des réglementations et les améliorer.

## La CFLA propose donc d'ouvrir le débat sur trois scénarios

**Scénario 1 – Révision concernant le cannabis.** Le cannabis est supprimé de la liste des substances illégales. L'usage du cannabis, plus particulièrement la production, la transformation, la distribution, le commerce, la vente et la consommation, est réglé dans le cadre des lois en vigueur (loi sur les denrées alimentaires, loi sur les produits thérapeutiques, droit de la protection de l'enfant et de l'adulte, loi sur la circulation routière, etc.).

**Scénario 2 – Révision totale.** La LStup est entièrement révisée. La primauté de la réduction des risques remplace celle de l'abstinence. Les principes de l'interdiction disparaissent. La loi révisée est axée sur les habitudes de consommation, la dignité humaine, la proportionnalité, l'autonomie et la protection de la santé. Les incohérences par rapport aux principes étatiques appliqués en Suisse ou par rapport à d'autres lois sont évitées.

**Scénario 3 – Abrogation.** La LStup sous sa forme actuelle est abrogée. L'usage de substances psychoactives ainsi que la gestion des comportements susceptibles d'entraîner une dépendance sont réglés dans le cadre d'autres lois déjà existantes (voir scénario 1). En parallèle, l'introduction d'une loi-cadre modernisée et simplifiée sur la base des propositions figurant dans le rapport est examinée, ainsi que la création de modèles afin de réduire les formes de

consommation préjudiciables à la santé grâce à des mesures de réglementation appropriées.

[Le rapport](#), 38 pages en format pdf